

COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019 – 19H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 22
de présents : 14
de votants : 17

PRESENTS : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon - CARLI Carlo – NOCCHI Raymond – RONZANI Geneviève – WAWRZYNIAK Marianne – THIVET Michèle – SALON Aurélie – FRETTE Patrick – RIANI Carlo - BOGUS Serge - GAYCHET Marie - COLLE Agnès - DI CARO Céline - SBERNARDORI Thierry

ABSENTS REPRESENTES :

Mme SAMARINE donne pouvoir à Mme GAYCHET Marie
Mr LIS-THIL Samuel donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry
Mme PANTALONE Luigia donne pouvoir à Mme WAWRZYNIAK Marianne

ABSENTS EXCUSES :

Mme MECHERI Sonia
Mr GRZESKOWIAK Jean-Marc
Mr MAGGI Fabien
Mr FACHETTI Luc
Mr VOUAUX Laurent

Madame THIVET Michèle est désignée secrétaire de séance

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la démarche actuellement enclenchée, pour prendre des renseignements, afin de savoir s'il serait possible de regrouper les écoles au centre de TUCQUEGNIEUX, près du collège. La question principale reste celle du financement d'un tel projet, dont le coût s'élève à plusieurs millions d'euros.

3) COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion présentés par Mr PERNOT, comptable publique. Ces documents rendent compte du bilan et des opérations réalisées par les différents établissements de la commune que sont la VILLE (M14) et le Lotissement Louis Papis.

Un résumé de ces documents est annexé à la présente. Une version complète est à disposition au bureau de la secrétaire générale.

Les comptes de gestion sont présentés aux élus, ils sont adoptés à l'unanimité.

4) COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de la VILLE et du Lotissement pour l'exercice 2018 qui se traduit de la façon suivante :

VILLE :

DEFICIT d'investissement :	144 480,73 €
EXCEDENT de fonctionnement :	536 094,05 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 sera affecté au budget 2019 comme suit :

- 391 613,32 € à la section de fonctionnement à l'article 002,
- 144 480,73 € à la section d'investissement à l'article 1068

Le déficit d'investissement de **144 480,73 €** sera porté à l'article 001 du budget 2019 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

L'affectation de ces résultats est votée à l'unanimité.

LOTISSEMENT LOUIS PAPIS :

DEFICIT d'investissement :	25 981,68 €
EXCEDENT de fonctionnement :	23 438,25 €

Le déficit d'investissement de **25 981,68 €** sera porté à l'article 001 du budget 2019 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

L'excédent de fonctionnement de **23 438,25 €** sera porté à l'article 002 du budget 2019 « excédent de fonctionnement reporté ».

L'affectation de ces résultats est votée à l'unanimité.

Un résumé de ces documents est annexé à la présente. Une version complète est à disposition au bureau de la secrétaire générale.

Monsieur Le Maire s'est absenté de la salle pour permettre la présentation des comptes aux élus par Monsieur CARLI. Ces comptes correspondent aux montants des comptes de gestion. Les comptes administratifs sont donc adoptés à l'unanimité.

5) FISCALITE LOCALE 2019

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur les taux des taxes locales que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

TAXES	Taux de 2019
Habitation	12,37%
Foncière (bâti)	16,99%
Foncière (non bâti)	47,88%

En l'absence de modification des taux, la somme perçue escomptée s'élève à **668 642 €**.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir les taux sur 2019.

6) BUDGET PREVISIONNEL 2019

Un détail des budgets communaux est annexé à la présente. Une version complète est à disposition au bureau de la secrétaire générale.

Budget communal :

	Dépenses	Recettes
Investissement	775 472,57	775 472,57
Fonctionnement	2 323 605,20	2 323 605,20
Total	3 099 077,77	3 099 077,77

Budget Lotissement L Papis :

	Dépenses	Recettes
Investissement	121 963,36	121 963,36
Fonctionnement	193 773,36	193 773,36
Total	315 736,72	315 736,72

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets prévisionnels 2019.

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU CCAS et A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Chaque année, la commune accorde un certain nombre de subventions aux associations locales qui en font la demande.

Pour mémoire, l'an passé la somme de 110 000 € a été ainsi distribuée aux associations et 6 500 € au CCAS ; 750 € pour la coopérative scolaire.

Pour 2019 le vote d'une enveloppe de 110 000 € est proposée pour les subventions aux associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'enveloppe des subventions aux associations, ainsi que pour le CCAS et la coopérative scolaire.

Monsieur Le Maire explique qu'un calcul détaillé a été fait en ce qui concerne le coût annuel supporté par la Commune pour le club de foot, l'ASTT. Ce coût est de plus de 30 000 € par an.

Une équité doit être trouvée entre TUCQUEGNIEUX et TRIEUX. La subvention pour l'ASTT sera votée ultérieurement, après qu'une convention entre TUCQUEGNIEUX, TRIEUX et l'ASTT soit établie pour régulariser le fonctionnement de ce club.

8) ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La Communauté de Communes nous a fait part de la délibération fixant les montants d'attributions de compensations. La Commune doit maintenant se prononcer sur le montant fixé de 113 933,00 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'attribution de compensation de 113 933,00 €.

9) JOBS D'ETE 2019

Comme tous les ans, la commune souhaite employer des jeunes Tucquenois pour travailler l'été. Le conseil doit se prononcer sur le nombre de postes à mettre en place, sur la durée des emplois et la date limite des candidatures.

L'an passé 8 postes avaient été ainsi créés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'ouverture de 8 postes de jobs d'été.

10) TRANSFORMATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET RATIOS D'AVANCEMENT

Suite à l'avancement de grade d'un agent, il convient de transformer un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la transformation du poste et les ratios d'avancement pour 2019.

11) DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CD54

Plusieurs acquisitions doivent être faites : plan particulier de mise en sûreté (PPMS), stores à la salle municipale et à l'école maternelle, jardin des souvenirs. Afin d'aider au financement de ces projets, il est proposé au Conseil de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces investissements et autorise le dépôt de dossiers de demandes de subventions.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AU ST2B POUR L'ACHAT D'UN ABRIBUS

Le ST2B propose d'aider au financement pour l'acquisition d'un abribus par commune par an. Il est proposé au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention au ST2B pour l'acquisition d'un abribus à l'arrêt de la Mairie.

A l'unanimité, le Conseil autorise cet investissement et le dépôt de la demande de subvention auprès du ST2B.

13) REMBOURSEMENT INTERVENTION CHEZ UN PARTICULIER

Suite à un arrêté d'insalubrité, une maison sur la Commune a dû être mise en sécurité en empêchant qu'on y accède. Les services techniques municipaux ont dû intervenir et des frais ont été engendrés. Le coût total de cette intervention s'élève à 483,41 €. Il est proposé au Conseil de demander le remboursement de ces frais à la famille propriétaire de la maison, via le cabinet de notaire en charge de la succession.

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur Le Maire à demander le remboursement de ces frais, au notaire en charge de la succession.

14) ECOLES

L'école primaire organise un voyage d'une semaine dans les VOSGES pour les CM2. La Commune a été sollicitée pour aider au financement de ce voyage.

A l'unanimité, le Conseil accepte de verser 50 € par élève domicilié à TUCQUEGNIEUX et participant à ce voyage, soit 24 élèves, soit un montant de participation de 1 200,00 €.

15) TRAVAUX

Point sur les travaux engagés.

16) COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRé du 07 août 2015 transfère les compétences Eau et Assainissement aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2020, à moins que, comme le prévoit la loi du 03 août 2018, une minorité de blocage s'opère. Ainsi, pour que Cœur du Pays Haut n'exerce pas cette compétence au 1^{er} janvier 2020 et qu'elle soit reportée au 1^{er} janvier 2026, au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population doivent s'opposer par délibération à ce transfert avant le 30 juin de cette année. (7 communes au moins représentant au moins 4 662 habitants).

Toutes les communes disposent de ce droit d'opposition, y compris celles qui ont transféré leurs compétences Eau et/ou Assainissement à un syndicat de communes ou à un syndicat mixte, qu'elles les exercent ou non. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce sujet.

A l'unanimité, le Conseil s'oppose au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut au 1^{er} janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.



